



Paris, le 13 mars 2020

## Réunion ministérielle du 13 mars 2020 COVID-19

Une réunion présidée par le Ministre Didier GUILLAUME et en présence de Mme Sophie DELAPORTE, Secrétaire Générale, de M. Philippe MERILLON, Secrétaire Général adjoint et de M. Philippe VINCON, Directeur de la DGER s'est tenue ce matin sur la conduite à tenir suite à l'évolution de l'épidémie du coronavirus sur notre territoire.

L'**UNSA** était représentée par Martine HARNICHARD.

Cette réunion était programmée depuis la fin de semaine donc en amont de l'annonce des mesures présidentielles d'hier soir.

Le message du Ministre est très clair, il faut repenser notre collectif de travail.

Nous devons oublier la manière de travailler d'hier et penser aujourd'hui une nouvelle méthode/manière de travailler tout en assurant la continuité de service.

Les groupes de travail et les réunions, au sein du MAA, de la semaine prochaine sont annulés.

Ce temps disponible permettra aux équipes de travailler sur les différentes thématiques engendrées par les annonces présidentielles.

Pour le moment les différents concours sont maintenus et les formations préparatoires également tout en respectant les mesures barrières.

Dans la mesure du possible, il est demandé de privilégier le télétravail tout en continuant d'assurer la continuité de service. Les structures doivent s'adapter à ce dispositif car l'activité doit continuer.

Le Ministre a rappelé que le collectif doit l'emporter sur l'individu. Chaque geste individuel a un impact sur le collectif.

L'accent est mis sur les personnes à protéger, c'est à dire les personnes en situation de handicap, les femmes enceintes et les personnes vulnérables. Dans les jours à venir, les pathologies concernées par les mesures de protection seront consultables sur le site du Conseil Santé Publique.

Pour l'enseignement agricole :

- Les élèves sont confinés chez eux jusqu'à nouvel ordre.
- Les encadrants ne sont pas concernés par cette mesure.
- Les stages en entreprise sont maintenus dans la limite des consignes de l'entreprise.
- L'apprentissage présentiel dans les CFA/CFPPA est suspendu, le stage en entreprise est à privilégier. Les contrats seront maintenus.
- Les portes ouvertes dans les lycées doivent être suspendues jusqu'à nouvel ordre.
- Au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, une continuité de service doit être assurée de même qu'au niveau des écoles vétérinaires et des établissements avec des exploitations.
- La continuité pédagogique doit être assurée et AGROSUP Dijon est prêt.

Le Ministre rappelle que la décision gouvernementale est une décision scientifique et non politique.

Des adaptations seront nécessaires dans les prochains jours. Des directives supplémentaires seront élaborées. Des précisions interministérielles sont également attendues.

Le Ministre rappelle qu'il convient de définir ce qui est indispensable à l'instant et de reporter ce qui ne l'est pas.

Il va falloir s'adapter à la situation qui risque de durer dans le temps.

Il va falloir repenser la vie sociale et faire preuve de bon sens.

Il remercie l'ensemble des agents du MAA pour leur professionnalisme et leur grande responsabilité.

L'**UNSA** remercie le Ministre de la tenue de cette réunion.

Des points d'étapes seront régulièrement faits pour suivre l'évolution de cette pandémie et les conséquences induites.

Des fiches réflexes seront envoyées au fur et à mesure et une FAQ, mise à jour régulièrement, est déjà sur le site du MAA.